



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **OBJET**

#### **AFFAIRES FONCIÈRES:**

Déclassement du domaine public communal de 8 places de stationnement situées rue des deux gares pour permettre la réalisation d'une opération d'aménagement immobilier

> Délibération n°2023/131

## **11 DÉCEMBRE 2023**

Date de la convocation : 5 décembre 2023

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 15 décembre 2023 et de son affichage électronique L'An deux mil vingt-trois, le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

#### Étaient présents :

**MULET** LARGILLET Agnès, MM. Mercedes, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE QUÈVREMONT Jean-Luc, Christian, LEVESQUE Jimmy, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, DERRIEN Stéphanie, CAPRON Magali, CRESSON Séverine, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, FAVRY-BOURGET Brigitte, VINCENT Nicolas.

## Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme CAPRON Magali, M. DA SILVA Maxime qui a donné pouvoir à M. VINCENT Nicolas, Mme JACOB DELESCLUSE qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 26 Nombre de conseillers votants : 29 <u>AFFAIRES FONCIÈRES</u>: Déclassement du domaine public communal de 8 places de stationnement situées rue des deux gares pour permettre la réalisation d'une opération d'aménagement immobilier.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 2 octobre 2023, le Conseil Municipal a décidé de céder à la société CAP HORN PROMOTION un ensemble de terrains situés rue des deux gares destinés à la réalisation d'une opération de construction comprenant entre 80 et 85 logements dont environ 26 maisons et 56 logements locatifs (dont 26 destinés à de la location sociale).

L'accès à cet ensemble immobilier ne peut se faire qu'au travers d'un espace public à usage de stationnement situé entre le terrain d'assiette du projet et la rue des deux gares. Monsieur le Maire tient à préciser qu'un nombre important de places de stationnement sera créé le long de la voirie de desserte des futures constructions qui sera rétrocédée à la commune dès l'achèvement des travaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'engager la procédure de déclassement du domaine public communal de 8 places de stationnement situées rue des deux gares ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'organisation de

l'enquête publique ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

> Le Maire, François TIERCE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.